

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la Convocation : 28/05/2026

Date d'affichage : 28/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Mylène DELORME – Laurent GAUTHIER – Jean- Michel GAMORE – Aurèlie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND - Joël MALIGNIER – Aurélien RIFFARD – Isabelle PISSEVIN – Nicolas CHABANIS – Sébastien MAITRE - Lisa CHANCEL – Marylin MOUTET

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean-Michel GAMORE) - Angélique CHARBONNIER - Manon CAIRE - David MAGNET - May ALGOUD

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-046 : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Vu la liste déposée par les Conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune d'ALLAN sera le suivant :

– 8 délégués à élire soit :

– 5 conseillers municipaux, délégués de droit

– 3 suppléants à élire

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame Mylène DELORME.

Composition du bureau électoral :

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Marylin MOUTET, Laurent GAUTHIER, Lisa CHANCEL et Aurélien RIFFARD.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, **il est procédé au vote.**

Résultats du scrutin

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
Laure DUCHAMP	5	3

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

